



Monsieur
Jean-Claude Mermoud
Conseiller d'Etat
Département de l'économie
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 21 février 2011

U:\1\politique_economique\consultations\2010\POL1090.docx
GPB/naf

Avant-projet de politique d'appui au développement économique (PADE)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu votre courrier du 2 décembre 2010 concernant l'avant-projet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Remarques générales PADE

La Politique d'appui au développement économique (PADE) a pour vocation première de préciser les contours, lignes directrices et modalités d'application de la Loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE). Du fait que cette dernière est rédigée sous la forme d'une loi-cadre, la PADE permet d'en baliser l'interprétation et la mise en œuvre. Le but de cet avant-projet est de définir les axes des stratégies pour le développement de l'économie vaudoise et de fixer un programme d'actions pour les années 2011-2016.

Comme le précise le Conseil d'Etat dans son avant-propos, « définir une politique économique à la fois ambitieuse pour un canton dont les atouts et potentiels se sont singulièrement affirmés au cours de ces quinze dernières années, d'une part, tout en ayant conscience des limites de l'action cantonale dans le champ économique, d'autre part, est un exercice aussi subtil que délicat ». La CVCI partage volontiers ce constat ; l'intervention de l'Etat dans l'économie ne peut être que subsidiaire, comme le relève le chapitre 2.2.1 du Rapport.

Il faut néanmoins reconnaître que l'Etat est un acteur économique important et que ses actions peuvent avoir un effet incitatif marqué. Les mesures d'appui au développement économique doivent dès lors s'appliquer dans le cadre strict d'une politique arrêtée par le Conseil d'Etat (art. 8 et 10 LADE), élaborée préalablement par le Département de l'Economie, en collaboration avec les milieux concernés au niveau régional, cantonal et supracantonal (art. 7 LADE), et dont la forme revêt celle d'un rapport contenant notamment les constats et enjeux caractérisant l'environnement dans lequel évolue l'économie vaudoise, des axes stratégiques de développement et un programme d'actions.

Le Conseil d'Etat a pour priorité la mise sur pied, sous l'égide du Département de l'Economie, d'un réseau solide et efficient d'acteurs actifs dans l'appui au développement économique et touristique, qui partagent une même vision, des mêmes valeurs d'ouverture et défendent et promeuvent une même image du canton. La CVCI est d'ailleurs identifiée par les auteurs du rapport comme un des partenaires de certains enjeux prioritaires et c'est très volontiers que la CVCI confirme sa disponibilité à participer aux diverses actions permettant de favoriser le développement économique de ce canton.

Dans cette même optique, le Conseil d'Etat entend aussi mieux sensibiliser l'Administration cantonale vaudoise et ses principaux partenaires aux enjeux de l'économie vaudoise, en particulier en regard de certaines politiques connexes (logement, formation, transport,...) et en matière d'efficience des procédures administratives. Cet objectif constitue certainement le point le plus important de cet avant-projet, dans la mesure où il faut bien reconnaître les freins de certains services, notamment du Service du développement territorial. La menace 35 en page 22 illustre d'ailleurs parfaitement le problème, de même que l'enjeu A.1.2 en page 26. Il faut absolument trouver une solution pour optimiser le traitement des dossiers à vocation économique dans notre canton. Un tel objectif nous semble devoir être possible au sein d'un même département.

En outre, le Conseil d'Etat entend faire porter son effort, tant humain que financier, sur certaines conditions-cadres servant de manière directe le développement économique. Il est à ce titre regrettable que les infrastructures de transport ne soient pas citées plus expressément dans le document, par exemple en page 18. La saturation des infrastructures, tant ferroviaires que routières entre Genève et Lausanne provoquent en effet d'importants problèmes économiques. Des efforts ont commencé en partenariat avec le Canton de Genève ; ils doivent être accentués. Dans ce cadre, la CVCI estime qu'un 9^{ème} enjeu thématique doit être ajouté en page 25 du projet et décliné par la suite.

Dernier point concernant le logement, il faut bien malheureusement constater que, dans de nombreuses régions, l'offre immobilière et les infrastructures n'ont pas suivi le développement économique et démographique. Une pénurie de logements pénalise les habitants de notre canton et provoque des phénomènes de rejet du développement économique. L'enjeu I en page 36 parle d'une coordination avec la politique du logement ; il faut être beaucoup plus volontariste, en ajoutant par exemple un enjeu I.4 proposant des Pôles de logement, pour accompagner le développement économique par une offre parallèle de logements de divers types.

Remarques particulières PADE

Axe stratégique A.3 Renforcer et professionnaliser le « guichet entreprises » vaudois : malgré une volonté exprimée depuis une quinzaine d'années, la CVCI estime que le Guichet entreprises n'a malheureusement pas encore dépassé le stade du concept. En assurant l'accueil des demandes des entreprises et en assurant ensuite la bonne circulation des dossiers au sein des différents services de l'administration cantonale vaudoise, ce guichet pourrait avoir un impact déterminant sur le développement des projets et leur succès. Un but opérationnel A.3.3 serait souhaitable à cet égard ; il répondrait à une demande maintes fois exprimée par les milieux économiques vaudois depuis 1993.

Axe stratégique C.1 Développer le système de veille et d'observation de l'évolution du tissu économique vaudois : assurant le secrétariat de la Commission Conjoncture vaudoise, la CVCI collabore depuis de nombreuses années avec le SELT et le SCRIS pour assurer la régionalisation des enquêtes conjoncturelles du KOF. Des développements sont encore possibles et la CVCI confirme sa disponibilité.

Axe stratégique D.1 Cibler le soutien de l'Etat en matière d'aides aux entreprises dans des secteurs économiques et types d'activités innovants et à fort potentiel de développement : la CVCI est favorable aux listes des secteurs et types d'activités retenus comme prioritaires au titre de la LADE.

Axe stratégique E.1 (prière de modifier la numérotation, 2 x E.1) Offrir un accompagnement stratégique (coaching) aux PME et Start-up : il serait souhaitable de souligner l'apport de deux partenaires soutenus par l'Etat : Genilem et Capitalproximité.

Enjeu F Innovation en vue de la création d'entreprises et d'emplois industriels à haute valeur ajoutée : les tensions sur le marché des devises ont été le révélateur de divers problèmes complémentaires dans le domaine industriel. Notre pays prend notamment du retard dans l'excellence industrielle. Le transfert de technologies entre les Hautes écoles et les entreprises est donc d'une très grande importance.

Axe stratégique I.4 : comme mentionné plus haut, il est indispensable d'être un peu plus volontariste dans le domaine des habitations, pour accompagner le développement économique par une offre accrue de logements. Le Groupe opérationnel des pôles a déjà intégré cette problématique dans ces réflexions. Il faudrait aussi en faire un axe stratégique.

Enjeux du tourisme vaudois

La CVCI pas de remarques à formuler sur les constats effectués, ni sur les enjeux proposés. On pourrait en revanche renverser l'ordre de présentation de ces trois enjeux.

Le renforcement des destinations touristiques constitue manifestement l'enjeu principal en misant sur l'attractivité de certaines destinations (Lausanne, Montreux, Villars par exemple) pour renforcer notre promotion touristique ; tout le canton en profitera.

Le développement de la marque « Vaud.ch – Lake Geneva Region » permettra ensuite de bénéficier de synergies avec les autres actions de promotion économique. La CVCI s'y déclare favorable, tout en souhaitant une mise en place progressive. Il faut également tenir compte des réactions des marchés étrangers pour ne pas perdre la notoriété obtenue avec les marques précédentes.

Actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE)

Conformément aux différentes remarques énoncées ci-dessus relatives au logement, la CVCI constate avec plaisir que la PPDE devrait constituer un « outil au service du développement territorial cantonal, contribuant au développement économique et participant à la promotion du logement ». Force est malheureusement de constater que cela n'est pas encore vraiment le cas.

Lancée en 1996, revue à plusieurs reprises, la politique des pôles de développement (PPDE) n'a pas atteint tous les objectifs imaginés au départ, principalement en raison du fait que l'aménagement du territoire a toujours eu la prépondérance sur le développement économique et malgré une direction en principe bicéphale.

La CVCI considère indispensable de réorienter cette PPDE dans une direction Appui au développement économique, afin de gérer au mieux les problématiques évoquées ci-dessus, à savoir le déficit en infrastructures de transport et la pénurie de logements. L'option politique doit être clairement donnée par le Conseil d'Etat.

En conclusion, la CVCI estime que l'esprit général de la PADE est de nature à permettre une rationalisation, une transparence et un meilleur contrôle de l'aide étatique. Avec les propositions de modifications mentionnées ci-dessus, nous sommes convaincus de l'effet positif indirect que ce projet peut avoir sur les conditions cadres de notre économie. La CVCI relève la qualité de l'analyse faite dans la préparation de cette PADE 2011-2016 et se déclare prête à collaborer à sa mise en œuvre.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur